

Parti ou partie ?

Le parti ou la partie ? Pour savoir lequel ou laquelle choisir, la raison importe parfois moins que l'usage. Essayons ici de nous y retrouver sans avoir maille à partir avec l'orthographe.



(Crédit photo : Pixabay, domaine public)

Le *partiet* la *partiesont* des noms dérivés du participe passé du verbe *partir*. L'un comme l'autre ont connu leurs cheminements et, pour le sens, on peut se souvenir des dérivés *répartiret départir*(d'où nous viennent ces parties du territoire qu'on nomme *départements* depuis la Révolution française).

On peut hésiter, d'autant plus que, parfois, le terme est usité sans article : on *prend parti* mais on fait l'objet d'une *prise à partie*. Pour faire simple, considérons le *particomme* un groupe humain et *la partie* comme une partition (au sens de répartition en plusieurs parts — et non d'une partition).

Le parti est un groupe. On s'y retrouve avec le parti politique. Dans le vocabulaire militaire ou historique, ce peut être un groupe hostile : « nous rencontrâmes un fort parti adverse avec lequel nous échangeâmes des coups de feu » (ou d'épée ou de massue). C'est de cet emploi que vient *partisan*(membre ou soutien d'un parti, politique ou militaire).

Par extension, le parti est un choix (le choix d'un groupe ou de son leader) : « à l'élection présidentielle, Dupont a pris le parti de Durand » (Dupont et son parti ou sa faction ont soutenu Durand, sans qu'ils aient changé de parti ou de tendance). On est du parti de Durand ; on prend parti pour Durand, ce qui n'est pas tout à fait la même chose... et, *in fine*, l'électeur est investi à prendre le parti (faire le choix) de voter Durand.

La partie est un élément : fraction, répartition, lieu. Cet élément est distinct des autres mais se définit par rapport à eux. Dans les jeux (de cartes, d'échecs, de plateau), le terme « jeu » renvoie à ce qui permet de jouer (les cartes, les pièces, etc. qui, combinées aux règles du jeu, ce qui régule le jeu, permet de jouer). La partie (d'échecs, de cartes, de Cluedo) est une séquence de jeu isolée, avec un début et une fin. Une partie qu'on peut comparer à d'autres (hier, j'ai gagné ; aujourd'hui, j'ai perdu) mais parfois de manière très pointue (les analyses des parties d'échecs, les variantes de leurs ouvertures ; le choix des annonces et du contrat dans une partie de bridge).

En termes judiciaires, les *partiessont* les éléments qui s'opposent (demandeur ou demanderesse/défendeur ou défenderesse). Qu'on est « pris à partie », c'est qu'une autre partie vous assigne au tribunal (elle vous désigne comme sa partie adverse). Par extension, être pris à partie, c'est être accusé, mis en cause même si ce n'est pas ou plus une cause pénale.

Bien entendu, ce qui est est accusé dénonce toujours le parti-pris (avec trait d'union) de la partie qui a pris le parti de la prendre à partie).

Mis à jour le 10 décembre 2017

<https://phareouest-nanterre.parisnanterre.fr/lumiere-sur-le-campus/le-mot-du-correcteur/parti-ou-partie--813097.kjsr>